

# L'ASPECT SOCIOCULTUREL DES PROVERBES

**MORARU Lidia, doctor conferentiar**

USM, Departamentul de Lingvistica Romanica si Comunicare  
Interculturala

*Le proverbe constitue l'objet d'étude de nombreux articles et ouvrages qui visent à le positionner comme unité linguistique. Le présent article se propose les objectifs suivants: 1.distinguer le proverbe de certaines unités apparentées; 2.présenter le proverbe, d'un côté, comme un vecteur à forte charge socioculturelle et, d'autre côté, comme instrument linguistique, pragmatique et fonctionnel qui peut être à la base d'une communication efficace dans divers domaines.*

*Mots-clés: proverbe, unité apparentée, dicton, maxime, apophtegme, adage, socioculturel.*

## INTRODUCTION

Le proverbe est de tous les temps, de tous les peuples. Le défi que représente l'étude du proverbe est perceptible au niveau de la quantité immense et de la qualité diversifiée des travaux qui lui sont dédiés depuis plusieurs siècles. Citons, par exemple, les ouvrages de Ch. Bally, P. J.-L. Arnaud, G.Kleiber, J.-C. Anscombe, Y.M. Visetti et Cadiot, A. Rey et autres.

Les sources consultées nous ont permis de relever un flou total concernant la terminologie et son application. Régulièrement avancée, la notion de proverbe ne fait pas consensus quant à sa définition.

Pour répondre à la question que pose le titre de cet article, nous procéderons en deux étapes. Dans la première section, nous présenterons quelques éléments définitoires des notions convoquées. Dans la deuxième section, nous exposerons certains arguments pour identifier les spécificités socioculturelles des proverbes.

## I. LE PROVERBE – DIFFERENTS MODELES THEORIQUES

L'importance que les chercheurs accordent au proverbe – „dont l'étude s'est récemment développée au plan international en une sous-discipline, la parémiologie” (discipline qui s'intéresse aux proverbes et expressions apparentées) [15, p.1] – suggère que sa compréhension demeure problématique.

Nous remarquons que les études parémiologiques doivent faire face à une avalanche de termes plus ou moins synonymes: *proverbe*, *dicton*, *maxime*, *sentence*, *apophtegme*, *locution proverbiale*, etc. Tous ces termes apparentés empiètent les uns sur les autres. Comme preuve nous proposons un bref échantillonnage réalisé par M. J.-C. Anscombre [2, p. 8]: la forme sentencieuse *Tel père, tel fils* est classée parmi les aphorismes par F. Delacourt, parmi les proverbes par F. Montreynaud, A. Pierron. P. DesRuisseaux, dans son *Petit proverbier* voit un proverbe dans *Une hirondelle ne fait pas le printemps*, alors que A. Pierron le considère comme un dicton. F. Delacourt, à son tour, y voit une maxime.

Ces exemples nous permettent d'affirmer que la limite de différence entre les énoncés parémiologiques est difficile à établir. C'est la raison pour laquelle les linguistes essaient de faire une distinction entre certains d'entre eux.

Dans le cadre de cet article nous essayerons de distinguer le proverbe du dicton, de la maxime, de l'apophtegme et de l'adage.

Commençons par *le proverbe*. Avant de devenir l'objet d'étude privilégié de la parémiologie, le proverbe a toujours bénéficié d'une place particulière dans le discours. En effet, avant même de savoir lire et écrire, l'homme a eu toujours besoin de transmettre ses idées et son savoir à ses descendants. Cependant, il n'y avait que le code oral qui pouvait lui servir à sauvegarder et à transmettre d'une génération à l'autre sa pensée, ses connaissances accumulées, en un mot, sa culture. Ce code oral devait donc posséder une structure permettant la mémorisation des informations au fil du temps. Dans ce contexte, il exigeait une concision quant à l'idée et l'usage de la rime au niveau de la forme qui permet de le mémoriser plus facilement.

Dans un premier temps nous avons réalisé l'analyse de quelques dictionnaires spécialisés en proverbes. Celle-ci nous a permis de relever qu'ils ne sont pas d'une grande utilité car ils ne sont pas catégoriques dans le choix de leur contenu et ne permettent pas de vérifier la nature des formules proposées en vue d'une distinction définitoire.

Selon Maryse Privat [11, p.627], ces dictionnaires, si nombreux à recueillir les proverbes français, ne contribuent guère à l'élaboration d'une définition exacte du proverbe, ni à la différenciation à établir entre ces parasyonymes.

Il suffit de lire quelques définitions pour démontrer que les critères ne sont pas uniformes.

**Proverbe:**

- Sentence, maxime, exprimée souvent en peu de mots, traduisant une vérité générale et traditionnelle et qui apparaît le plus souvent dans la langue

parlée pour étayer une affirmation, confirmer une décision... [Lexis, Larousse, 1989];

- Maxime brève, passée dans l'usage commun. [DALF, Flammarion, 1990];

- Court énoncé exprimant un conseil populaire, une vérité de bon sens ou d'expérience, et qui sont devenus d'usage commun [Petit Larousse illustré, 1993];

- Formule figée exprimant une vérité d'expérience, un conseil: ex.: qui ne dit mot consent [Dictionnaire universel, 1993].

En dépit de leur apparente simplicité, ces définitions soulèvent assez de questions théoriques.

Dans la suite de notre étude nous allons présenter les positions de quelques spécialistes qui ont abordé les problèmes relatifs au proverbe.

Dans leurs ouvrages ils se sont proposés comme objectif de poursuivre les débats pour apporter de nouvelles preuves au dossier, essentiellement sémantiques, et de contribuer, de cette façon, à une meilleure connaissance linguistique des proverbes. G. Kleiber [6] affirme que deux tendances se disputent le marché parémiologique: l'une „optimiste,, qui défend l'idée d'une caractérisation positive des proverbes [ Milner, 1969 ; Riegel, 1987 ; Kleiber, 1989, 1999 ; Anscombe, 1994 ; Schapira, 1999] et l'autre plutôt „pessimiste,, [Taylor, 1931 ; Michaux, 1995, 1996, 1998 ; Schapira, 1997, Gouvard, 1996, 1997]. Un parti défaitiste a conclu l'impossibilité de cerner et de le définir clairement. La distinction entre ce que l'on qualifie de "genres voisins" présente certaines difficultés comme le souligne le linguiste J.-C. Anscombe: "On se trouve confronté à une série de termes – proverbe, maxime, adage, aphorisme, dicton, précepte, sentence... - dont on sent confusément qu'ils ne sont pas synonymes, sans pouvoir cependant étayer cette intuition".[1]

Les propos d'Archer Taylor, cités par C. Shapira, découragent tous ceux qui se prêteraient à définir le proverbe. Il déclare que "La définition d'un proverbe est tâche trop ardue pour qu'elle vaille la peine de s'y engager ; et même si par bonheur nous arrivions à réunir en une seule définition tous les éléments essentiels, et à donner à chacun l'importance qui lui revient, nous ne disposerions même pas alors d'une pierre de touche. Une qualité incommunicable nous révèle que de deux phrases, l'une est proverbe et l'autre ne l'est pas." [13, p.5]

Certains linguistes affirment que les locuteurs natifs même s'ils ignorent les critères définitoires du proverbe, ils réussissent à le reconnaître grâce à leur intuition. Ils se basent sur certaines propriétés saillantes, et notamment: le rythme, la rime, le contenu spirituel et moral, etc.

Une deuxième approche juge sévèrement et parfois attaque même l'attitude défaitiste. G.B.Milner [8] et G. Kleiber [6] considèrent que le linguiste peut et doit s'efforcer d'élucider le problème épineux de la définition du proverbe. Mais le mot *intuition* apparaît, cependant, souvent dans leurs travaux.

Nous considérons utile de présenter l'opinion du linguiste J.-C. Anscombre relatif au proverbe. Il met en évidence un point sur lequel l'accord des chercheurs est unanime et semble acquis. On considère que les proverbes sont des discours clos et autonomes. Le linguiste vient avec des détails: "Un proverbe est clos dans la mesure où il peut à lui seul faire l'objet d'une énonciation auto-suffisante, ne requérant pas d'énonciations antérieures ou postérieures pour former un discours complet. Et un proverbe est autonome dans la mesure où il ne lui est pas assigné de place fixe dans les discours dans lesquels il apparaît." [2, p.12]

L'étude de plusieurs ouvrages nous a permis d'affirmer que c'est G. Kleiber [5, p.58] qui a réussi de condenser le mieux l'information sur les proverbes dans les affirmations suivantes:

- les proverbes sont des dénominations-phrases de niveau générique ;
- ils possèdent un sens qui leur est propre, c'est celui d'une implication entre deux situations engageant les hommes ;
- ils peuvent eux-mêmes connaître des emplois métaphoriques ou figurés ;
- le sens implicatif est le schème sémantique qui sert de guide dans la reconnaissance des proverbes, la construction de proverbes, l'interprétation des proverbes, etc., et, surtout, il permet de prédire quelles phrases génériques pourraient devenir, et à quelles conditions, des proverbes ou non.

Pour continuer l'analyse nous portons notre attention sur *le dicton* qui fonctionne couramment comme synonyme du proverbe. Le Dictionnaire de l'Académie [1695] le définit comme proverbe, dit commun. Cependant, étant donné que le terme est substitué dans l'usage en parallèle avec le proverbe, on a fait de nombreuses tentatives pour trouver des traits différentiels qui permettraient de distinguer les deux types de formules.

Comme le proverbe a ses milieux et contextes dans lesquels il est né, le dicton a également les siens. Le linguiste A. Pierron constate qu'il pourrait apparaître dans un milieu de mentalité primitive: "Si, dans ses modalités formelles, le dicton semble issu de cette double influence religieuse et laïque, dans son mode d'appréhension de son environnement, il relève de la mentalité primitive. [10, p.190]

Selon Maryse Privat [11], qui a analysé le couple *proverbe /dicton*, le mot dicton pose un problème particulier. Le linguiste affirme que presque

tous les parémiologues s'accordent pour limiter ce terme aux proverbes ayant un caractère local et temporel. On cite comme exemple:

- En avril ne te découvre pas d'un fil ; en mai fais ce qu'il te plaît.
- Année de givre, année de fruits.
- Quand on voit une pie, tant pis, quand on en voit deux tant mieux.

Néanmoins, il indique que presque tous les dictionnaires le définissent comme: "sentence passée en proverbe", sans authentifier cette spécificité. Seul le Dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey [12] fait une précision: "sentence populaire, passée en proverbe dans une région donnée".

Quant à lui, il soutient l'opinion des parémiologues pour classer le mot dicton "dans une catégorie à part, un sous-ensemble regroupant les vérités, les observations directement liées au temps météorologique, au travail de la terre et aux croyances et superstitions liées à ces deux domaines." [11,p.629]

Le linguiste A. J. Greimas [4] analyse la dichotomie proverbe / dicton basée sur la connotation ou non-connotation du message. Selon lui un dicton n'est pas connoté alors qu'un proverbe l'est. Les dictons énoncent une affirmation directe liée à l'observation du monde environnant. En effet, lorsqu'un dicton parle *de pies ou d'araignées*, il ne s'agit pas d'une métaphore, mais bien de l'animal réel.

Selon Maryse Privat cette classification présente une défaillance. On se pose la question où pourrait-on classer les proverbes (ou les dictons) suivants ?

- Après la pluie le beau temps
- Suivant le vent, il faut mettre la voile
- Il n'est pas toujours saison de brebis tondre.

Ce linguiste soutient que ces parémies constatent certaines vérités objectives, non connotées, liées aux conditions météorologiques, au travail de la terre. Mais on pourrait, peut-être, les interpréter et métaphoriquement pout illustrer un changement de situation. Finalement on considère que c'est le contexte qui pourrait préciser la nature de ces parémies: pris au sens propre, ils seront des dictons, mais pris au sens figuré, ils seront des proverbes.

Quant à *l'adage*, nous pouvons remarquer qu'il était déjà devenu, au XVI<sup>e</sup> siècle, synonyme du proverbe. Le Dictionnaire de l'Académie en témoigne. D'après le Grand Larousse en 10 volumes l'adage, provenant du latin *adagium* signifie "énonciation brève et frappante d'une règle de conduite, emprunté au droit coutumier ou écrit". [3, p.59] Un regard plus attentif permettra de découvrir qu'il désigne surtout des phrases prescriptives, dont l'origine remonte souvent à une catégorie professionnelle. Mais on

constate que ces phrases ont déjà pénétré dans l'usage commun et se prêtent même à un emploi métaphorique: Mieux vaut prévenir que guérir.

Maryse Privat estime qu'un adage c'est "une maxime pratique ou juridique." [11, p.631] Le même linguiste considère que de nombreuses parémies non connotées se rapportent, si ce n'est toujours au domaine juridique, tout au moins au domaine économique et à celui de l'argent:

- Malheur ne dure pas toujours.
- Une fois n'est pas coutume.
- Force passe droit.
- Prêter argent fait perdre la mémoire.
- Mieux vaut acheter qu'emprunter.

Toutes ces parémies sont classées sous la dénomination adages, appartenant aux Adages français du XVI<sup>e</sup> siècle.

*La maxime* c'est le terme suivant qui fait partie des énoncés parémiques apparentés au proverbe. Maurice Maloux la définit comme: "Une proposition générale, exprimée noblement, et offrant un avertissement moral, sinon une règle de conduite". [7, introduction VI] On propose l'exemple suivant: "Il y a plus de fous que de sages, et dans le sage même, il y a plus de folie que de sagesse." Cette maxime met en évidence la différence entre les fous et les sages par rapport à la quantité, et dénonce l'existence de la folie au sein même de la sagesse.

En parlant des caractéristiques de cet énoncé parémique, on atteste que la maxime se caractérise par sa visée moraliste, par laquelle l'auteur jette un regard critique sur le monde, sans prétendre pouvoir le changer. Cette forme littéraire privilégie la concision et exploite une esthétique du fragment et de la discontinuité. Donc, on pourrait dire que les maximes sont des créations individuelles, connues, bien signées et qui doivent être interprétées en général littéralement.

Pour confirmer l'idée de différence entre le proverbe et la maxime, d'une manière plus claire, A. Montandon écrivait: "La fixité de la structure, l'impersonnalité de l'énonciateur font de l'expression proverbiale une assertion catégorique non critique ... le proverbe est un langage premier, la maxime ressortit du métalangage. Discours "transpersonnel" de la collectivité, la maxime ou l'aphorisme témoigne d'une défiance envers le langage et d'une incapacité à communiquer, parent d'un mépris de la langue commune qui est conçue comme un instrument avili. Le proverbe fait le contraire: il se fait dans et pas contre la langue commune. Il réalise au lieu de soupçonner." [9, p.19-20]

*L'apophtegme* c'est un autre énoncé parémique apparenté au proverbe que nous nous sommes proposé d'analyser. Dans les dictionnaires, de même dans les écrits théoriques, l'apophtegme est souvent donné comme

synonyme de maxime. Le Grand Larousse de la Langue Française le définit comme "une parole, sentence mémorable d'un ancien ou d'un personnage illustre, exprimée d'une manière frappante, concise et claire. [3, p.87]

Une chose est claire: l'apophtegme n'est pas un proverbe, parce qu'il est une formule à paternité non seulement connue mais – qui plus – est illustre. Il partage cependant avec le proverbe le fait d'être une citation de notoriété générale et faisant partie, par conséquent, d'un savoir commun au locuteur et à l'interlocuteur. Comme le proverbe, l'apophtegme est une formule à forme fixe et qui s'intègre telle quelle est dans le discours continu.

Le seul trait commun à toutes les définitions reste certainement "parole mémorable d'un personnage illustre." Cependant, étant donné que la parole mémorable est généralement prononcée dans des conditions assez mémorables, alors en fonction de ces circonstances, l'apophtegme présente une autre différence essentielle comparé au proverbe: il est un énoncé allusif, lié déictiquement aux circonstances de l'énonciation première, et par conséquence pas nécessairement autonome du point de vue grammatical et référentiel. On pourrait citer les phrases célèbres prononcées par des personnages historiques et qui nous ont été transmises en latin ou en français:

- Vini, vidi, vici.
- Après moi, le déluge.
- L'Etat c'est moi.

L'apophtegme représente donc, sous une forme phrastique, le même phénomène que les syntagmes nominaux allusifs, eux aussi incompréhensibles pour un interlocuteur qui ignorerait leur contexte initial: *le cheval de Troie* ; *le talon d'Achille* ; *l'épée de Damoclès*, etc. L'emploi de l'apophtegme et sa compréhension par l'interlocuteur demande non seulement la connaissance de la langue, mais aussi une initiation à la culture de la nation qui le parle.

Au regard de ce rapide survol, on pourrait tirer deux conclusions provisoires: 1. Les locuteurs natifs qui ne connaissent pas les critères définitoires du proverbe peuvent le reconnaître grâce à leur intuition ; 2.les linguistes, sans se contenter de cette intuition, tâchent de définir le proverbe en étudiant ses caractéristiques et ses modes de fonctionnement: sémantique, syntaxique et argumentatif.

## **II. LE PROVERBE – UN VECTEUR A FORTE CHARGE SOCIOCULTURELLE**

Dans la deuxième section de l'article nous présenterons un regard sur l'importance des proverbes dans un monde qui tend à se globaliser de plus en plus. Pour commencer, nous croyons nécessaire de préciser le contenu

socioculturel en tant qu'objectif dans l'enseignement des langues vivantes. Les spécialistes estiment que ces objectifs comprennent trois aspects:

- un aspect pragmatique ( usage de la langue étrangère, aptitudes) ;
- un aspect cognitif (importance des facteurs cognitifs et de l'acquisition des connaissances) ;
- un aspect affectif (attitudes).

Il est évident que ces trois aspects sont interdépendants et que le contenu socioculturel touche chacun d'eux.

L'approche pragmatique (nommée aussi fonctionnelle) cherche à développer chez l'apprenant des aptitudes (compréhensions écrite et orale ; expressions écrite et orale) en enseignant les domaines constitutifs de la langue (phonologie, grammaire, lexique) dans des situations de communication qui sont pertinentes pour le public.

Dans ce contexte, nous analyserons le proverbe comme instrument linguistique, pragmatique et fonctionnel qui peut être à la base d'une communication efficace dans divers domaines et qui peut influencer un très large public grâce à son pouvoir d'aller le plus rapidement possible à la vérité.

Les données relevées des sources étudiées certifient le fait que la communication est la fierté de la fin du XX<sup>e</sup> - début du XXI<sup>e</sup> siècle. Valeurs et intérêts, idéaux et réalités, libertés et idéologies s'entremêlent dans la communication d'aujourd'hui. Les études parémiologiques récentes qui examinent en profondeur la question du proverbe constatent que l'intérêt pour son étude s'explique par le fait qu'il reflète un aspect de réflexion, un mode de vie produit par tous et consommé par tous. Le proverbe est nécessaire dans notre vie actuelle afin de réaliser une vraie communication.

Remarquons que la tradition parémiologique existe depuis la plus haute antiquité dans toutes les civilisations et cultures, dans toutes les langues (on trouve les proverbes dans Platon, Aristote, Plutarque, Cicéron, Horace, la Bible, le Coran...). L'universalité du proverbe est une universalité de l'homme par excellence. On pourrait parler d'une "*origine*" de l'homme et on pourrait, en même temps, parler d'un "*style proverbial*." Les spécialistes dans ce domaine affirment que ce "*style proverbial*" qui est considéré comme l'une des formes primitives de la sagesse "*populaire*", est propre à l'humanité tout entière. Quoiqu'ils sont différemment appelés (*matal* en arabe, *paroimia* en grec, *mashal* en hébreu, *proverbium*, *adagium* ou *dictum* en latin), les proverbes ont partout la même origine et le même développement.

Dans cette perspective, il est indispensable de remarquer que le proverbe est le reflet d'une communication démocratique à la portée de tous au sein du même peuple, mais également d'une démocratisation communicationnelle entre les différents peuples. Chaque peuple est capable de produire, de comprendre ses proverbes communautaires, locaux,



régionaux, nationaux qui ont des points communs avec ceux d'un autre peuple. Ce fait confirme leur universalité tout en acceptant leur particularité.

Quand même, les éléments socioculturels du proverbe n'ont pas encore pris une place convenable dans les préoccupations des chercheurs du domaine respectif. Dans ces circonstances, il nous semble nécessaire de mettre en valeur certaines spécificités socioculturelles des proverbes.

Le linguiste Pierre Guiraud [5] parle des signes socioculturels (éléments socioculturels) qu'il divise en trois catégories: logiques, esthétiques et sociaux. Selon lui les deux premiers types reflètent les relations entre l'homme et la nature. Quant aux signes sociaux, alors ils relèvent des rapports entre les hommes et leurs cultures réciproques.

Il est indiscutable que chaque culture a son propre système de signes. La majorité des signes sociaux sont fortement connotés et se manifestent différemment: soit par métaphore, soit par métonymie ou soit par d'autres procédés stylistiques. Le même linguiste estime que si les signes logiques sont distribués au niveau de la langue, alors ceux sociaux se placent au niveau du discours. Dans le texte, c'est le contexte qui définit les signes sociaux. Ils sont métaphoriques et correspondent à une fonctionnalité de l'être. D'une part, on pourrait souligner leur contribution: peindre les personnages, décrire les aspects de la vie sociale. D'autre part les signes socioculturels posent le problème de la compréhension pour les récepteurs de cultures différentes. Ces signes rendent difficile la traduction et gênent la compréhension.

Dans ce contexte, en prenant en considération la complexité formelle, sémantique et socioculturelle de l'univers parémiologique, nous allons essayer d'analyser le fonctionnement pragmatique des proverbes.

Nous partageons l'avis de Ch. Schapira qui considère que le proverbe est investi d'une grande force illocutoire. Elle affirme que dans le discours, "son rôle pragmatique est avant tout celui d'un avertissement." [13, p. 85]. Le linguiste explique par quoi est motivée la citation du proverbe dans le discours continu: c'est une situation extra - linguistique ou la mention d'une situation identifiée comme appartenant à la classe référentielle dont le proverbe parle. Selon elle, le premier type d'énoncé pourrait transmettre un avertissement de façon directe. Cette formule prescriptive (ou précepte) pourrait être reconnue par sa structure. On distingue deux modèles:

1. verbe à l'impératif (deuxième personne du singulier ou du pluriel):
  - Ne mets pas ton doigt en anneau trop étroit ;
  - Ne réveille pas le chat qui dort.
2. Formule qui commence par: il faut / il ne faut pas:
  - Il faut battre le fer quand il est chaud ;
  - Il ne faut pas juger les gens sur la mine.

Le même linguiste analyse des proverbes binaires qui sont susceptibles d'accuser deux modalités illocutoires et dans lesquels le premier volet exprime une situation archétypique.

La première modalité met en garde contre la conséquence exprimée dans le second volet de la formule:

- (Ne quitte pas ta place car) qui va à la chasse perd sa place.

La deuxième modalité d'emploi sert à confirmer, si le cas se présente, le lien infaillible entre la situation et la conséquence. Pour l'exemple cité dans la première modalité on pourrait dire que le proverbe rappelle que ce qui est arrivé est dans l'ordre des choses: il fallait s'y attendre et il faudra s'y attendre à l'avenir si les mêmes circonstances se présentent.

Ces deux modalités d'emploi se basent sur le consensus en ce qui concerne la vérité et la généralité du proverbe. Le linguiste Ch. Schapira estime que ce type de phrase correspond à la prémisse majeure d'un syllogisme:

Prémisse majeure: Qui veut la fin veut les moyens

Prémisse mineure: X veut la fin

Conclusion: X veut / acceptera les moyens.

On constate que le proverbe peut assumer en discours une fonction logique. Ce fait ajoute à son interprétation immédiate une valeur de prédiction. Cette valeur de probabilité est marquée dans la conclusion du syllogisme exprimée à la fois au présent et au futur.

En même temps, on cite des proverbes qui ont un seul but: apporter un renseignement tiré de l'expérience et qui pourrait, éventuellement, se révéler utile. Ce type d'énoncé ne fonctionne pas comme la prémisse d'un syllogisme et, par conséquent, ne contient pas d'avertissement:

- La nuit porte conseil.
- Tout est bien qui finit bien.

Le même linguiste analyse un autre groupe de proverbes qui servent à encourager, à rassurer ou à consoler:

- A quelque chose malheur est bon.
- Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.
- Mieux vaut tard que jamais.

Ces exemples confirment l'idée que c'est le contexte qui crée le cadre pragmatique dans lequel vient s'inscrire les proverbes.

On relève des cas où les proverbes peuvent exprimer une menace explicite:

- Rira bien qui rira le dernier.
- Tel qui rit le matin, le soir pleurera.

Les spécialistes considèrent que ces formules correspondent moins à l'image prototypique de l'énoncé parémique, quand même on les reconnaît

comme des proverbes qui participent au "fonds de sagesse" commun aux locuteurs de la langue.

Certains proverbes peuvent exprimer:

- un constat: clair comme le jour ;
- une dissuasion négative: ne pas y aller par quatre chemins ;
- une dénonciation satirique: échanger son cheval borgne pour un aveugle.

Les exemples cités nous permettent de constater que les images et l'analogie qui sont utilisées dans ces messages ont un rôle pragmatique, parce que le message arrive indirectement, implicitement, mais efficacement.

### CONCLUSION

Les problèmes du proverbe ne sont évidemment pas tous résolus par notre analyse.

Les sources théoriques consultées et les exemples relevés, nous ont permis de démontrer que le fonds des proverbes de la langue constitue, du point de vue linguistique, un cas spécial et unique. Il offre à tout locuteur un ensemble d'arguments tout faits, investis d'un prestige qui ne permet pas d'en contester l'autorité.

L'analyse réalisée nous a permis de confirmer l'idée que la série de termes entourant le proverbe (dicton, adage, maxime, apophtegme, etc.) sont à l'origine de malentendus de la part des locuteurs et voire même des linguistes. Dans les recueils de proverbes ou dans les études sur les proverbes, on emploie indifféremment le proverbe, le dicton, la maxime... On a essayé de déblayer le terrain terminologique entourant le proverbe afin de déterminer les propriétés de chaque unité en général et du proverbe proprement dit. Nous expliquerions cette confusion par deux faits: 1. les quelques ressemblances entre eux ; 2. la fragilité des frontières entre ces énoncés.

Nous concluons sur la remarque que les études parémiologiques récentes qui examinent en profondeur cette question constatent que le proverbe est un aspect de la communication universelle. Il est à la fois moyen et support de la communication. Le proverbe est l'incarnation de la parfaite communication interpersonnelle en termes de satisfaction et d'entente profondes. Il est exceptionnel parce qu'il est destiné à tout le monde malgré la diversité des particularités sociales. Il occupe une place privilégiée dans le langage. Son mérite est incontestable: il provoque un sentiment de satisfaction expliqué par sa capacité de convaincre. Il transmet des messages et il apporte aussi des éléments socioculturels sur la langue de départ. Mais en fournissant des "indices" socioculturels, les proverbes présentent, en même temps, des obstacles à la communication, à la traduction et à l'interprétation.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ANSCOMBRE, J.-C., (1994) *Paroles et formes proverbiales: valeur évidentielle et argumentative*, in *Langue française*, N159.
2. ANSCOMBRE, J.-C., (2000) *Parole proverbiale et structures métriques*, in *Langages*.
3. *Grand Larousse en 10 volumes*, (1990) Paris: Larousse.
4. GREIMAS, A.J., (1973) *Sémantique narrative et textuelle*. Paris, Larousse.
5. GUIRAUD, P., (1983) *La sémiologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
6. KLEIBER, G., (2000) *Sur le sens des proverbes*, in: *Langages*, 139:39-58.
7. MALOUX, M., (2001) *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*, Paris: Larousse /VUEF, (Introduction VI).
8. MILNER, G.B., (1969) *De l'armature des locutions proverbiales. Essais de taxonomie*, dans *L'Homme IX/3*, Paris.
9. MONTANDON, A., (1992) *Les formes brèves*, Paris: Hachette.
10. PIERRON, A., MONTREYNAUD, F., SUZZONI, F., (2004) *Dictionnaire de proverbes et dictons*, Paris: Le Robert.
11. PRIVAT, M., (1999) *Qu'est-ce qu'un proverbe ? Essai de définition raisonnée*, in: *Revista de Filologia de la Universidad de la Laguna*. N17, p.625 – 633
12. REY A., (1997) *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris: Le Robert, (Préface XI).
13. SCHAPIRA, C., (1999) *Les stéréotypes en français: proverbes et autres formules*, Paris: Ophrys.
14. TAMBA, I., (2000) *Formules et dire proverbial*. In: *Langages*, 34-e année, N 139.
15. VISETTI, Y. M. et CADIOT, P., (2006) *Motifs et proverbes. Essai de sémantique proverbiale*. Paris: PUF.